Ordre de méthode

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire** **Sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales** **SIVEP** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDASEI/2015-397** **23/04/2015**

Date de mise en application : 24/04/2015
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 24/04/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Liste des établissements tunisiens autorisés pour l'exportation vers la France d'escargots de terre vivants destinés à la consommation humaine

Destinataires d'exécution
PIF

Résumé : Liste des établissements tunisiens autorisés pour l'exportation vers la France d'escargots de terre vivants destinés à la consommation humaine

Textes de référence :Règlement (CE) n°852/2004
Règlement (CE) n°853/2004

Abroge et remplace la LDL DGAL/SDASEi/SIVEP/L2010-521

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application des dispositions prévues par les règlements (CE) n°852/2004 et n°853/2004, les autorités compétentes de Tunisie m'ont transmis la listes des établissements agréés pour l'exportation d'escargots de terre vivants et destinés à la consommation humaine (mise à jour en février 2015).

Dans l'attente de l'adoption de listes d'établissements harmonisées par la Commission européenne, je vous demande de réaliser les contrôles vétérinaires à l'importation en France sur la base de la liste ci-jointe.

Pour le Directeur Général Adjoint
Le sous directeur des affaires sanitaires européennes et internationales

Loïc EVAIN

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

Direction Générale des Services Vétérinaires

Tunis, le 26 Février 2015

Monsieur le Directeur Général
Direction Générale de l'Alimentation
Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Paris – France

OBJET : Actualisation de la liste des établissements agréés pour l'exportation d'escargots de terre vivants.

Pièce jointe : Liste des établissements agréés (mise à jour Février 2015)

Monsieur le Directeur Général,

Je vous prie de trouver ci-joint la liste des établissements agréés pour l'exportation d'escargots de terre vivants (Mise à jour Février 2015)

Me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie, cher confrère, l'expression de ma considération distinguée.

Directeur Général
des Services Vétérinaires

Signature : Malek ZRELLI

Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
30, Rue Alain Savary - 1002 Tunis Belvédère, Tunisie
Tel : 71786833 Fax : 71799457/71780391
Adresse électronique : mag@ministeres.tn
Web : www.agriculture.tn

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture des
Ressources Hydrauliques et de la Pêche

Direction Générale des Services
Vétérinaires

LISTE DES ETABLISSEMENTS AGREES POUR L'EXPORTATION D'ESCARGOTS DE TERRE VIVANTS

(Mise à jour – Février 2015)

N°d'ordre	Nom de l'Etablissement	Gouvernorat	Adresse	N° d'Agrément
1	Mediterraneen Foods – Mario Alastra	Tunis	Route de Birine Séjoumi – Tunis Tél :+21671590417 / +21671526407 Fax : +21671591094	ET 01 01
2	S.T.L. – S.T.E.P.A.	Tunis	Route du Kef El Agba – N°58 - Tunis Tél : +216 71 61 04 78 Fax :+216 71 34 95 71	ET 01 02
3	AGRO - VERDE	Bizerte	Avenue Habib Bourguiba – Tinja – 7032 Menzel Bourguiba – Bizerte Tél : +216 72 568 463	ET 02 04
4	Societe de conditionnement et de transformation des produits forestiers - SCTPF	Ariana	Zone industrielle MBARKA –Sidi Thabet – Ariana Tél : 71276035/ 54444889	ET 01 30